

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)  
- Dépôt le 11/12/2025 - 16893 - 2021 B 00425 - 894 131 176 - 176 EXPLOSIF MUSIC

16803

SARL SAFHIR	SAS 176 EXPLOSIF MUSIC	Page : 3
-------------	------------------------	----------

## Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé ( I )				
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( II )</b>				
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>					
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL ( III )</b>				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
	Primes de remboursement des obligations ( V )				
	Ecarts de conversion actif ( VI )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>					

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	200	200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau	(777)		
<b>Résultat de l'exercice</b>	(180)	(777)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(757)</b>	<b>(577)</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	757	577
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>757</b>	<b>577</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>			
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(180,33)	(776,92)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		757	577
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

## Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	31/12/2022	
		France	Exportation	12 mois	23 mois	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)					
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>					
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits					
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>						
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			180	777	
	Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir					
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges					
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				180	777
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(180)</b>	<b>(777)</b>

## Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(180)</b>	<b>(777)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(180)</b>	<b>(777)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>180</b>	<b>777</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(180)</b>	<b>(777)</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

**176 EXPLOSIF**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 200 euros  
20D Alfred de Musset  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

RCS MELUN 894 131 176

---

**PROCES – VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03 NOVEMBRE**  
**2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à 14 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Olivier BERAMIS**, propriétaire de cinquante actions détenues en pleine propriété, ci 50 actions ;
- **Monsieur MANDA Lucien**, propriétaire de cinquante actions détenues en pleine propriété, ci 50 actions ;

Total des actions présentes ou représentées : **5**  
**000 parts**

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier BERAMIS, président.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- le texte des projets de résolutions ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et affectation du résultat ;
- Quitus à la présidence ;
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion, de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,

Le Président ouvre la discussion. Celle-ci s'engage alors, portant notamment sur le déroulement de l'exercice et les perspectives d'avenir.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos lesquels font apparaître une perte comptable nette de 180,33 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 180,33 euros :

Résultat de l'exercice :	-180,33 euros
Report à nouveau antérieur :	-776,92 euros
	-----
Total à affecter :	-957,25 euros

Report à nouveau :	-957,25 euros
Total affectation :	----- -957,25 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité***, étant observé que chaque convention a fait l'objet d'un vote distinct et que les personnes intéressées n'ont pas pris part au vote.

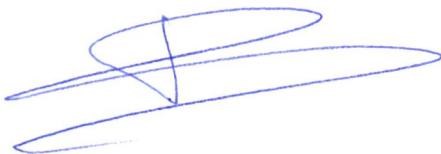
### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents ou représentés.

**Monsieur Olivier BERAMIS,  
Lucien,  
Président**



**Monsieur MANDA**  
Associé

